



**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2020**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

<b>1.</b>	<b>Caractérisation technique du service</b> .....	<b>4</b>
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	19
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	19
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	20
<b>2.</b>	<b>Tarification de l'assainissement et recettes du service</b> .....	<b>21</b>
2.1.	Modalités de tarification .....	21
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	22
2.3.	Recettes.....	23
<b>3.</b>	<b>Indicateurs de performance</b> .....	<b>24</b>
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	24
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	24
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	26
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	26
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	27
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	29
<b>4.</b>	<b>Financement des investissements</b> .....	<b>30</b>
4.1.	Montants financiers.....	30
4.2.	Etat de la dette du service .....	30
4.3.	Amortissements .....	30
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	30
<b>5.</b>	<b>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</b> .....	<b>31</b>
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	31
<b>6.</b>	<b>Tableau récapitulatif des indicateurs</b> .....	<b>32</b>
<b>ANNEXES</b> .....		<b>33</b>

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Bézenet, Chamblet, Chappes, Cosne-d'Allier, Doyet, Haut-Bocage (sur la commune de Maillet), Montmarault Murat
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 22/10/2020  Non
- 

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie simple

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 633 habitants au 31/12/2020 (5 403 au 31/12/2019).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 612 abonnés au 31/12/2020 (3 494 au 31/12/2019).

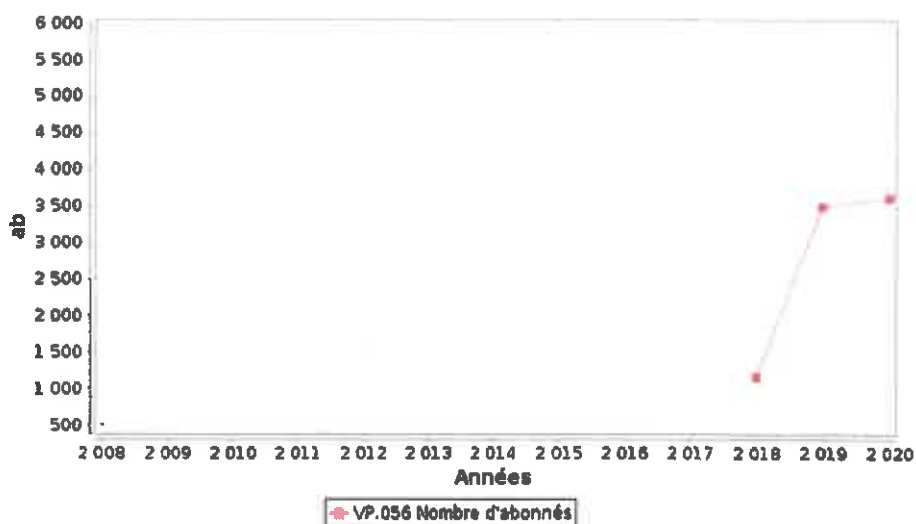
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Bézenet	437	437	0	437	
Chambiet	235	235	0	235	
Chappes		37	0	37	
Cosne-d'Allier	1 317	1 322	0	1 322	
Doyet	416	417	0	417	
Haut-Bocage	72	72	0	72	
Montmarault	1 017	1 020	0	1 020	
Murat		72	0	72	
<b>Total</b>	<b>3 494</b>	<b>3 612</b>	<b>0</b>	<b>3 612</b>	<b>3,4%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 612.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 54,16 abonnés/km) au 31/12/2020. (54,7 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,56 habitants/abonné au 31/12/2020. (1,55 habitants/abonné au 31/12/2019).

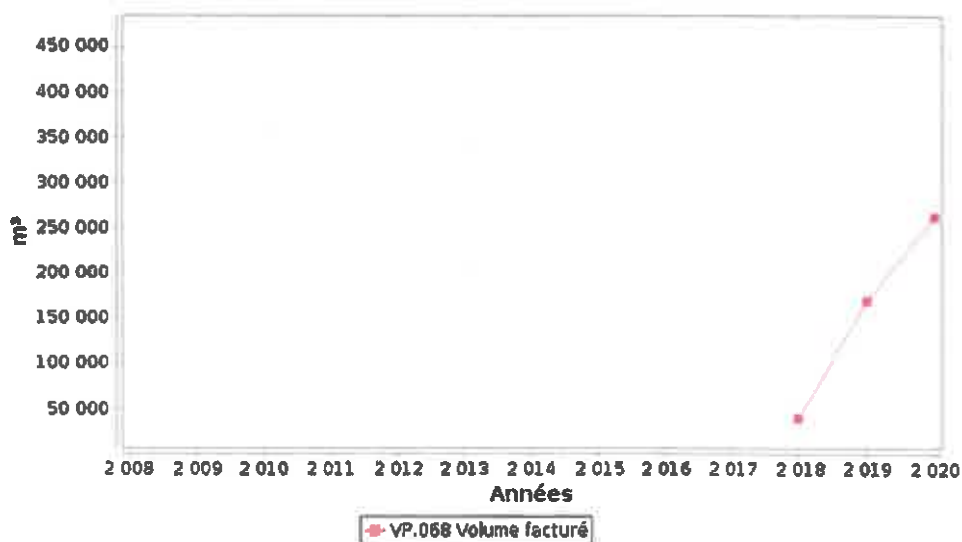


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	168 911	262 101	
Abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>168 911</b>	<b>262 101</b>	<b>55,2%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## **1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

## **1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 41,09 km de réseau unitaire hors branchements,
- 25,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 66,69 km (63,88 km au 31/12/2019).

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 11 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Montmarault - Nord  
Code Sandre de la station : 0403186S0002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		15/06/1990											
Commune d'implantation		Montmarault (03186)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1260											
Nombre d'abonnés raccordés		450											
Nombre d'habitants raccordés		662											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		423											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/09/2011											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Prugnes et de la Thernille									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		125				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		20				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/10/2020		Oui		<3	97%	41	85%	6	90%	12,6	65%	3,74	23%

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)



**STEU N°2 : CHAMBLET - Station d'épuration**  
Code Sandre de la station : 0403052S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
<b>Filière de traitement (cf. annexe)</b>		Lagunage naturel									
<b>Date de mise en service</b>		31/12/1986									
<b>Commune d'implantation</b>		Chamblet (03052)									
<b>Lieu-dit</b>											
<b>Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup></b>		320									
<b>Nombre d'abonnés raccordés</b>		235									
<b>Nombre d'habitants raccordés</b>		485									
<b>Débit de référence journalier admissible en m<sup>3</sup>/j</b>		53									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
<b>Soumise à</b>		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/07/2015									
<b>Milieu récepteur du rejet</b>		<b>Type de milieu récepteur</b>		Eau douce de surface							
		<b>Nom du milieu récepteur</b>		Ruisseau du Riveau Rouge, affluent de l'oeil							
<b>Polluant autorisé</b>		<b>Concentration au point de rejet (mg/l)</b>			<b>et / ou</b>				<b>Rendement (%)</b>		
DBO <sub>5</sub>		35			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60		
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N°3 : CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"**  
Code Sandre de la station : 0403052S0002

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée faible charge								
Date de mise en service			01/11/2004								
Commune d'implantation			Chamblet (03052)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			75								
Nombre d'abonnés raccordés			13								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			fossé puis ruisseau du gd étang					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>N'est pas soumis au bilan 24h</i>											

**STEU N°4 : BEZENET - Station d'épuration "Gare"**  
Code Sandre de la station : 0403027S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/07/2000									
Commune d'implantation		Bézenet (03027)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		850									
Nombre d'abonnés raccordés		437									
Nombre d'habitants raccordés		706									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		160									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/10/1999									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau le Grelèry							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		20				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		65				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		2				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/06/2020	Oui	<3	98%	25	96%	8	94%	3.48	95%	2.01	72%

**STEU N°5 : Station d'épuration de Montmarault - Sud**  
Code Sandre de la station : 0403186S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/04/1998									
Commune d'implantation		Montmarault (03186)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1400									
Nombre d'abonnés raccordés		570									
Nombre d'habitants raccordés		837									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		210									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 22/12/2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau La Sarre							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/10/2020	Oui	<3	95%	38	76%	10	81	3.89	84%	1.32	49%

**STEU N°6 : HAUT-BOCAGE (Maillet)**  
Code Sandre de la station : 0403158S0001

<b>Caractéristiques générales</b>													
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés										
Date de mise en service			01/01/2015										
Commune d'implantation			Haut-Bocage (03158)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			195										
Nombre d'abonnés raccordés			72										
Nombre d'habitants raccordés			127										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			29.3										
<b>Prescriptions de rejet</b>													
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 21/07/2015										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur La côte de Moulins										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
MES		85		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>N'est pas soumis au bilan 24h</i>													

**STEU N°7 : CHAPPES - Station d'épuration**  
Code Sandre de la station : 0403058S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		01/06/1999									
Commune d'implantation		Chappes (03058)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		80									
Nombre d'abonnés raccordés		37									
Nombre d'habitants raccordés		64									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		12									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		rivière de Chaume							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>N'est pas soumis au bilan 24h</i>											

**STEU N°8 : DOYET - Station d'épuration**  
Code Sandre de la station : 0403104S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
<b>Filière de traitement (cf. annexe)</b>		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
<b>Date de mise en service</b>		15/11/1979									
<b>Commune d'implantation</b>		Doyet (03104)									
<b>Lieu-dit</b>											
<b>Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup></b>		800									
<b>Nombre d'abonnés raccordés</b>		417									
<b>Nombre d'habitants raccordés</b>		717									
<b>Débit de référence journalier admissible en m<sup>3</sup>/j</b>		120									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
<b>Soumise à</b>		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 08/04/2005									
<b>Milieu récepteur du rejet</b>		<b>Type de milieu récepteur</b>		Eau douce de surface							
		<b>Nom du milieu récepteur</b>		ruisseau La Souche, affl. de l'Oeil							
<b>Polluant autorisé</b>	<b>Concentration au point de rejet (mg/l)</b>	<b>et / ou</b>				<b>Rendement (%)</b>					
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70							
DCO	125	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75							
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
<b>Date du bilan 24h</b>	<b>Conformité (Oui/Non)</b>	<b>Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté</b>									
		<b>DBO<sub>5</sub></b>		<b>DCO</b>		<b>MES</b>		<b>NGL</b>		<b>Pt</b>	
		<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>	<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>	<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>	<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>	<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>
10/06/2020		<3	100%	31	99%	4	99%	8.81	92%	0.75	94%

**STEU N°9 : MURAT - Station d'épuration "sud"**  
Code Sandre de la station : 0403191S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		01/07/1999									
Commune d'implantation		Murat (03191)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		80									
Nombre d'abonnés raccordés		37									
Nombre d'habitants raccordés		55									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		12									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>N'est pas soumis au bilan 24h</i>											



**STEU N°10 : MURAT - Station d'épuration "nord"**  
**Code Sandre de la station : 0403191S0002**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		01/09/1997									
Commune d'implantation		Murat (03191)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		80									
Nombre d'abonnés raccordés		35									
Nombre d'habitants raccordés		55									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		12									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de Murat							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>N'est pas soumis au bilan 24h</i>											

**STEU N°11 : Cosne d'Allier - Station d'épuration**  
Code Sandre de la station : 0403084S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2006									
Commune d'implantation		Cosne-d'Allier (03084)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		3000									
Nombre d'abonnés raccordés		1322									
Nombre d'habitants raccordés		1925									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		800									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 03 juin 19997 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'OEIL							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>Voir detail des bilans 24h en annexe</i>											

## 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de Montmarault - Nord (Code Sandre : 0403186S0002)	0	
CHAMBLET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403052S0001)	0	
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" (Code Sandre : 0403052S0002)	0	
BEZENET - Station d'épuration "Gare" (Code Sandre : 0403027S0001)	6,03	
Station d'épuration de Montmarault - Sud (Code Sandre : 0403186S0001)	0	
HAUT-BOCAGE (Maillet) (Code Sandre : 0403158S0001)	0	
CHAPPES - Station d'épuration (Code Sandre : 0403058S0001)	—	
DOYET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403104S0001)	2,7	
MURAT - Station d'épuration "sud" (Code Sandre : 0403191S0001)	—	
MURAT - Station d'épuration "nord" (Code Sandre : 0403191S0002)	—	
Cosne d'Allier - Station d'épuration (Code Sandre : 0403084S0001)	4,46	
<b>Total des boues produites</b>	<b>13,2</b>	

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de Montmarault - Nord (Code Sandre : 0403186S0002)	0	—
CHAMBLET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403052S0001)	0	—
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" (Code Sandre : 0403052S0002)	0	—
BEZENET - Station d'épuration "Gare" (Code Sandre : 0403027S0001)	6,03	—
Station d'épuration de Montmarault - Sud (Code Sandre : 0403186S0001)	0	—
HAUT-BOCAGE (Maillet) (Code Sandre : 0403158S0001)	0	—
CHAPPES - Station d'épuration (Code Sandre : 0403058S0001)	—	—
DOYET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403104S0001)	2,7	—
MURAT - Station d'épuration "sud" (Code Sandre : 0403191S0001)	—	—
MURAT - Station d'épuration "nord" (Code Sandre : 0403191S0002)	—	—
Cosne d'Allier - Station d'épuration (Code Sandre : 0403084S0001)	4,46	—
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>13,2</b>	<b>0</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	<i>néant</i>	800 €
Participation aux frais de branchement	1 800 €	1 200 €

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

(2)

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an) – Abonnement <sup>(1)</sup></b>		
Bézenet	50,00 €	60,00 €
Chamblet	26,00 €	60,00 €
Chappes	35,00 €	60,00 €
Cosne d'Allier	25,00 €	60,00 €
Doyet	46,00 €	60,00 €
Haut-Bocage (Maillet)	65,00 €	60,00 €
Montmarault	25,00 €	60,00 €
Murat	42,10 €	60,00 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
Bézenet	0,76 €	0,95 €
Chamblet	1,10 €	1,22 €
Chappes	0,70 €	0,90 €
Cosne d'Allier	1,00 €	1,14 €
Doyet	0,70 €	0,90 €
Haut-Bocage (Maillet)	1,168 €	1,27 €
Montmarault	0,93 €	1,08 €
Murat	1,10 €	1,22 €
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>Taxes</b>		
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	
		10 %
		10 %
<b>Redevances</b>		
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	
		0,15 €/m <sup>3</sup>
		0,15 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/10/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 22/10/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 22/10/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation aux Frais de branchement.

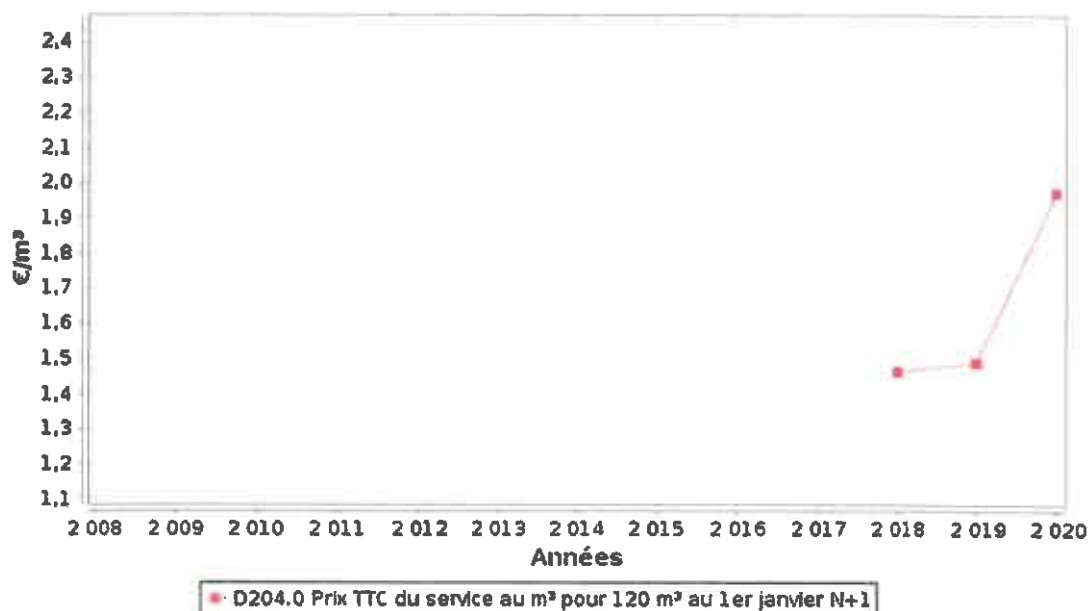
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	25,00	60,00	140%
Part proportionnelle	120,00	136,80	14%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	145,00	196,80	35,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
TVA	16,30	21,48	31,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	34,30	39,48	15,1%
<b>Total</b>	<b>179,30</b>	<b>236,28</b>	<b>31,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,49</b>	<b>1,97</b>	<b>32,2%</b>

*Du fait de la disparité des tarifs, ceux appliqués sur la commune de Cosne d'Allier sont pris pour référence. Pour précision, une harmonisation de la redevance Assainissement collectif a été décidée par délibération du 22/10/2020 avec un lissage jusqu'en 2025.*



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>
Bézenet	1,46	1,76
Chamblet	1,61	2,06
Chappes	1,26	1,71
Cosne-d'Allier	1,49	1,97
Doyet	1,36	1,71
Haut-Bocage	2,05	2,11
Montmarault	1,42	1,90
Murat	1,76	2,06

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

**Du fait des travaux importants à réaliser sur le court et moyen terme sur une majeure partie des communes, il a été décidé d'atteindre, avec un lissage jusqu'en 2025, un tarif unique et harmonisé des redevances de :**

- Part fixe : 60 € HT / an
- Part variable : 1,70 € HT / m<sup>3</sup>

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	255 624,10	350 935,24	+ 37,3 %
Recettes PFAC			
Contribution au titre des eaux pluviales	45 617,67	59 024,92	
Recettes liées aux travaux	14 960,62	16 853,77	
Recettes liées aux diagnostics	11 597,72	5 700,00	
Total autres recettes	72 176,01	81 578,69	+ 13,0 %
<b>Total des recettes</b>	<b>327 800,11</b>	<b>432 513,93</b>	<b>+ 31,9 %</b>

**Recettes globales : Total des recettes d'eaux usées au 31/12/2020 : 350 935,24 € (255 624 au 31/12/2019).**

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 612 abonnés potentiels (100% pour 2019).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	0%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (Indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>30</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2020 (30 pour 2019).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Montmarault - Nord	43	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	19,2	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	4,5	100	—
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	51	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	84	100	100
HAUT-BOCAGE (Maillet)	11,7	100	—
CHAPPES - Station d'épuration	—	—	—
DOYET - Station d'épuration	48	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	—	—	—
MURAT - Station d'épuration "nord"	—	—	—
Cosne d'Allier - Station d'épuration	180	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
Station d'épuration de Montmarault - Nord	43	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	19,2	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	4,5	100	100
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	51	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	84	100	100
HAUT-BOCAGE (Maillet)	11,7	100	100
CHAPPES - Station d'épuration	—	—	—
DOYET - Station d'épuration	48	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	—	—	—
MURAT - Station d'épuration "nord"	—	—	—
Cosne d'Allier - Station d'épuration	180	0	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (63 en 2019).

### **3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
Station d'épuration de Montmarault - Nord	43	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration	19,2	100	100
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"	4,5	100	100
BEZENET - Station d'épuration "Gare"	51	100	100
Station d'épuration de Montmarault - Sud	84	100	100
HAUT-BOCAGE (Maillet)	11,7	100	100
CHAPPES - Station d'épuration	—	—	—
DOYET - Station d'épuration	48	100	100
MURAT - Station d'épuration "sud"	—	—	—
MURAT - Station d'épuration "nord"	—	—	—
Cosne d'Allier - Station d'épuration	180	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**Station d'épuration de Montmarault - Nord :**

*NEANT*

**CHAMBLET - Station d'épuration :**

*NEANT*

**CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" :**

*NEANT*

**BEZENET - Station d'épuration "Gare" :**

*NEANT*

**Station d'épuration de Montmarault - Sud :**

*NEANT*

**HAUT-BOCAGE (Maillet) :**

*NEANT*

**CHAPPES - Station d'épuration :**

*NEANT*

**DOYET - Station d'épuration :**

*NEANT*

**MURAT - Station d'épuration "sud" :**

*NEANT*

**MURAT - Station d'épuration "nord" :**

*NEANT*

**Cosne d'Allier - Station d'épuration :**

*NEANT*

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est  % (100% en 2019).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	72 089
Montants des subventions en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	795 776,73	715 775,66
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	80 751,08
	en intérêts	9 899,27

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 216 961,65 € (202 310,90 € en 2019).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Cosne – Amélioration du réseau d'assainissement : tranche 1	1 877 559,00	
Cosne – Autosurveillance STEU	198 145,00	
Chamblet – Réhabilitation de la station d'épuration	391 104,04	
Chamblet - Création réseau et mise en séparatif routes de Commeny et des Ferrières -- Tranche 1	30 079,00	
Chamblet - Création réseau et mise en séparatif routes de Commeny et des Ferrières -- Tranche 2	211 536,00	
Bézenet / Doyet – Création d'une station d'épuration – les Gillettes / l'Arbre Gayet	218 000,00	
Bézenet / Doyet – Création d'un réseau d'assainissement – les Gillettes / l'Arbre Gayet	652 312,42	

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0 €/m<sup>3</sup> en 2019).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 403	5 633
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	13,2	0
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,49	1,97
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	63%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	—%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0



# ANNEXES

**ANALYSE SATEU COSME D'ALLIER**

Année	Mois	ENTREE										SORTIE														
		MES: Matière en suspension	DCO: Demande Chimique en Oxygène	DBO5	Phosphore total	Azote Kjeldahl	Nitrate	Nitrite	Ammonium	PH	MES	Matière en suspension	DCO	Chimique en Oxygène	DBO5	Phosphore total	Azote Global	Nitrate	Nitrite	Ammonium	Température	conversion	Vitesse circulation	SM	Recherche Sèche	Evans produits
2020	Janvier	75	343	71	2,78	11	0,19	0,00	2,3	5	15,13%	12	0,78	1	0,16	1	0,16%	0,00	0,00	0,00	7,4	11,5	23911	10	0,47	6,379
2020	Fevrier	12	64	16	3,23	13,6	1,44	0,19%	7	2	83,13%	13	0,69	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,2	10,8	23818	91	7,23	0,5811	
2020	Mars	285	545	112	3,09	26,3	0,111	0,0019	41	2	84,54%	13	0,76	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,8	12,2	27027	100	0,37	1,30	
2020	Avril	92	248	78	5,09	78	0,00	0,00	7	2	97,03%	13	0,74	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,6	8,1	13660	75	1,32	1,0278	
2020	Mai	136	267	88	3,1	23,2	0,11	0,001	15,5	2	98,11%	12	0,76	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,6	11,1	18016	74	0,60	0,444	
2020	Juin	278	500	192	4,09	34	0,00	0,00	7	2	98,20%	12	0,76	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,5	37,8	17843	84	0,60	0,444	
2020	Juillet	111	353	87	4,18	37,6	0,11	0,001	18,1	2	98,20%	12	0,76	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,5	70,5	8718	70	0,76	0,444	
2020	Août	144	378	152	4,46	33	0,00	0,00	17,1	2	98,20%	12	0,76	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,5	71,4	8600	69	3,02	0,3243	
2020	Septembre	81	311	67	3,06	17	0,00	0,00	17	2	98,09%	11	0,76	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,6	70,4	10407	77	0,89	0,3754	
2020	Octobre	42	322	25	3,22	24,2	0,06	0,000	14,3	2	98,10%	11	0,76	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,6	70,1	13377	56	1,27	0,4572	
2020	Novembre	33	329	56	3,98	14	0,00	0,00	14	2	98,10%	11	0,76	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,7	70	10177	54	0,70	0,300	
2020	Décembre	167	448	104	4,86	18	0,00	0,00	17,5	2	98,22%	11	0,76	1	0,16%	1	0,16%	0,00	0,00	7,1	70,3	11131	71	1,21	0,4066	
																										14.3817

MES: Matière en Suspension  
 DCO: Demande Chimique en Oxygène  
 MMS: Matière en Suspension  
 PH: Acide total  
 MES: Matière en Suspension  
 DBO5: Demande Biologique  
 DCO: Demande Chimique en Oxygène  
 MES: Matière en Suspension  
 PH: Acide total

DATE

# Service de l'assainissement collectif

## Exercice 2020

### Tableau comparatif des indicateurs

#### et positionnement par rapport aux autres services au 26/08/21

Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE

Type de collectivité : Syndicat Mixte

Nom du service : assainissement collectif

Missions du service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Régie simple

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Existence d'une CCSP :  Oui  Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	Exercice 2020-1			Exercice 2020		
		Valeur d <sup>n</sup> service	Moyenne dans la classe (/: 500 - 10 000/ habitants)	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe (/: 500 - 10 000/ habitants)	Moyenne nationale
D201.0	Nombre d'habitants desservis	5 403	3 883 192 (667)	48 128 784 (5936 - 44%)	5 633	549 774 (87)	3 826 030 (1136 - 9%)
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0	1 698 (663)	20 529 (6161 - 46%)	0	194 (87)	2 243 (1170 - 9%)
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	13,2	63 486,1 (569)	819 526 (5298 - 45%)	0	7 725 (73)	73 724,2 (1004 - 9%)
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier N+1	1,49	2,31 (665)	2,09 (5868 - 44%)	1,97	2,01 (85)	2,06 (1130 - 9%)
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	91,49 (530)	92,99 (5097 - 38%)	100	94,88 (77)	95,96 (1065 - 8%)
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	65 (636)	45 (5944 - 44%)	30	67 (85)	43 (1132 - 9%)
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	93 (520)	93 (4277 - 32%)	100	98 (73)	86 (833 - 7%)
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	63	94 (495)	95 (4191 - 36%)	100	99 (68)	92 (820 - 7%)
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	90 (499)	94 (4177 - 35%)	100	99 (68)	89 (815 - 7%)
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100	98 (491)	98,9 (2851 - 24%)		99,4 (63)	99,5 (459 - 4%)
P207.0	Montant des actions de solidarité	0	0,0065 (596)	0,0059 (5362 - 40%)	0	0,0067 (81)	0,0064 (1106 - 9%)
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0	0,038 (526)	0,041 (4179 - 43%)	0	0,063 (68)	0,037 (823 - 11%)
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	1,6	0,9 (502)	1,6 (4222 - 43%)	0	11,3 (68)	1,6 (812 - 11%)
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0	0,04 (445)	0,22 (3642 - 36%)	0	0,4 (62)	0,21 (757 - 10%)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100	85,4 (420)	93,1 (2738 - 31%)	100	99 (52)	96,4 (499 - 8%)
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	50	49 (311)	59 (2484 - 25%)	30	53 (42)	78 (476 - 6%)
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,2	4,5 (316)	4 (2269 - 23%)	4,4	4,5 (51)	5,1 (533 - 7%)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement		2,73 (353)	2,63 (3312 - 27%)		3,35 (61)	3,54 (818 - 7%)
P258.1	Taux de réclamations	0	2,64 (493)	2,35 (4366 - 45%)	0	1,3 (66)	2,03 (845 - 12%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifiée entre les deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2020). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2020, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales ne sont pas définitives : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif